

WattElse?

Électricité

Lumières

Syndicat

Énergie

Novembre 2022 Numéro #6

ON
Vous
tient
au
courant

Sobriété Énergétique
Candélabres solaires
Commune de Saint-Amant-Tallende
Au Sud de Clermont-Ferrand

 territoire
d'énergie
PUY-DE-DÔME



Chères collègues, chers collègues,

La crise énergétique, aggravée par la situation géopolitique actuelle, a un impact important sur les collectivités. De nombreux élus s'inquiètent des conséquences de cette hausse des prix de l'énergie sur leurs budgets. Il est d'ores et déjà question de savoir comment gérer l'hiver 2022-2023. Vous retrouverez, dans cette édition, un dossier complet pour comprendre le fonctionnement du marché de l'énergie ainsi que des leviers permettant d'alléger cette charge. Cette newsletter est également l'occasion de vous présenter les dernières actualités du syndicat.

Travaillons ensemble pour le syndicat de demain.

Sébastien GOUTTEBEL

Président de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme

Actusdumois

Puysd'énergies



Lionel Chauvin, président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et Sébastien Gouttebel, président de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, ont présidé, le 26 juillet, le premier conseil d'administration de la SAS Puys d'Énergies, en présence du conseil d'administration dont les membres sont :

- Sébastien Gouttebel, Président de Territoire d'Énergie
- Rémi Chabrilat, Vice-Président de Territoire d'Énergie
- Grégory Bonnet, Vice-Président de Territoire d'Énergie
- Jean-Philippe Perret, Vice-Président en charge de la Transition écologique et de l'Innovation territoriale
- Sylvie Léger, Conseillère départementale
- Jean-Pierre Lunot, Conseiller départemental

Plusieurs points étaient à l'ordre du jour :

- Gouvernance avec l'élection d'un nouveau Président du conseil d'administration et de la société en la personne de Jean-Philippe PERRET
- Fonctionnement de la société avec le budget et l'identité visuelle
- Stratégie de la société avec le rôle et les objectifs

Le second conseil d'administration a eu lieu le 10 octobre.

RéunionsdeSecteur

Les réunions de secteurs ont eu lieu du 16 Septembre au 5 Octobre 2022. Comme chaque année, c'est l'occasion de faire un point sur l'actualité de TE63 et de répondre aux diverses questions et problématiques des collectivités.



Au cours de ces réunions, le constat est le même : la hausse du prix de l'électricité inquiète les élus. Pour y répondre, vous trouverez dans cette newsletter, un dossier complet sur le marché de l'électricité et les solutions de sobriété permettant de réduire la facture.

Inauguration Borne de Recharge pour Véhicule Électrique à Clermont-Ferrand

Après avoir transféré à TE63 la compétence IRVE en 2019, la Métropole clermontoise a évoqué sa volonté de déployer des bornes de recharge pour véhicules électriques sur son territoire. Ainsi, 35 bornes de recharge sont en cours de déploiement sur la métropole, dont 11 à Clermont-Ferrand. Le 19 Septembre dernier, la borne de recharge, installée sur le parking de la Maison des Sports à Clermont-Ferrand, a été inaugurée par Olivier BIANCHI, Président de Clermont Auvergne Métropole et Maire de Clermont-Ferrand, ainsi que Sébastien GOUTTEBEL, Président de TE63. Cette inauguration a été réalisée en présence de nombreux élus clermontois et de la métropole ainsi que de TE63.



«Les Générateurs»

Sébastien DUFOUR a récemment intégré les locaux en tant que Conseiller en Solaire Photovoltaïque et Éolien pour le dispositif «Les Générateurs» (initié par l'ADEME). Il exerce ses missions sur les départements de l'ancienne région Auvergne.

Sébastien a un rôle de tiers de confiance pour les collectivités. Il leur donnera toutes les clés et informations nécessaires à une prise de décision éclairée, dans le cadre d'une réflexion ou du montage d'un projet de production d'énergie renouvelable.

Sébastien connaît très bien la région car il y travaille depuis de nombreuses années notamment à l'ADHUME ou encore à Riom Limagne et Volcans.

Coordonnées :

Sébastien DUFOUR

Mail : sdufour@syder.fr

Téléphone : 07 64 73 50 52

HaussePrixÉnergie

Depuis le deuxième semestre 2021, l'Europe est frappée par une crise énergétique de grande ampleur, accélérée depuis la mi-juin 2022, particulièrement en France. D'où vient cette crise et quelles sont les solutions pour les collectivités ?

CADRE JURIDIQUE DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

En France, le marché de l'électricité est encadré par :

LOI NOMÉ

Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité

Loi du 07/12/2010 sur la réorganisation du marché de l'électricité instaurée dans un contexte de libre circulation de l'énergie en Europe, elle comprend :

- Ouverture du marché à la concurrence
- Mise en place de l'ARENH
- Suppression des TRV
- Obligation de capacité pour les fournisseurs

CRÉ

Commission de Régulation de l'Énergie

Depuis sa création, le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) veille au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz en France, au bénéfice des consommateurs finaux et en cohérence avec les objectifs de la politique énergétique.

En savoir plus : <https://www.cre.fr/La-CRE/qui-sommes-nous>

DE QUOI SE COMPOSE UNE FACTURE D'ÉLECTRICITÉ ?

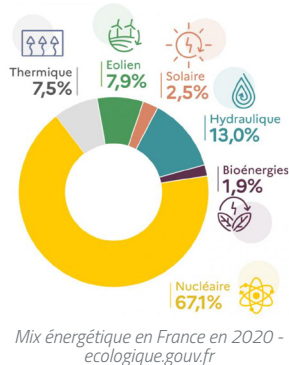
Facture du 2022 n°	
Récapitulatif de votre facture	
Total Electricité (HT)	248,00 €
Fourniture 1	190,61 €
Mécanisme de capacité 2	-10,43 €
CEE (Certificats d'Économies d'Énergie) 3	9,76 €
Acheminement 4	58,06 €
Taxes et contributions Hors TVA (identiques pour l'ensemble des fournisseurs) 5	23,55 €
Contribution Tarifaire d'Acheminement électricité (CTA)	7,30 €
Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE)	2,13 €
Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCOFE)	14,12 €

1 Fourniture

Le prix de l'électricité que nous consommons a plusieurs origines :

- Une part provient de l'ARENH (voir «Achat d'énergies»),
- L'autre part provient des marchés de gros où elle est négociée (achetée et vendue)

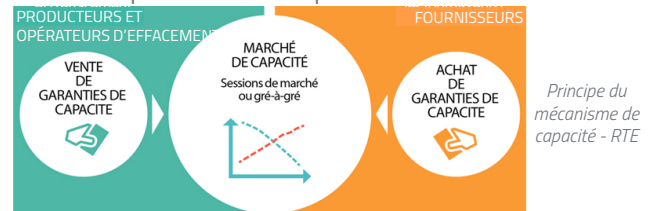
En France, l'électricité que nous produisons et consommons est assurée par différentes sources d'énergie. C'est ce qu'on appelle le mix électrique.



2 Mécanisme de capacité

Objectif : Garantir la sécurité d'approvisionnement

Chaque fournisseur d'électricité doit disposer de garanties de capacité permettant de couvrir la consommation électrique de ses clients pendant les périodes de pointe. Ces garanties, certifiées par RTE, sont achetées sur le marché aux producteurs et opérateurs d'effacement.



3 CEE (Certificats d'Économies d'Énergie)



Certificats remis par l'État en contrepartie de la réalisation de travaux d'économie d'énergie et mesurés en kWh cumac, ils représentent l'énergie non consommée.

Les obligés (fournisseurs d'énergies) doivent justifier de l'acquisition d'un certain nombre de CEE auprès de l'État.

4 Acheminement

Fixé par la CRÉ, le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE) finance 90% des activités d'ENEDIS.

3 composantes :

- **Composante de gestion** : couvre les coûts de gestion clientèle supportés par ENEDIS.
- **Composante de comptage** : couvre les coûts de comptage, de contrôle, de relève, de transmission de données de facturation...
- **Composante de soutirage** : couvre les charges d'exploitation et de capital liées aux infrastructures de réseau

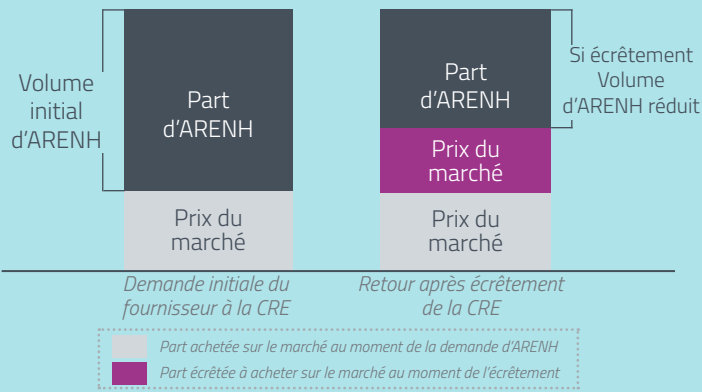
En savoir plus : <https://www.enedis.fr/le-tarif-dacheminement-de-lelectricite-turpe>

5 Taxes (hors TVA)

CSPE (CONTRIBUTION AU SERVICE PUBLIC DE L'ÉLECTRICITÉ)	CTA (CONTRIBUTION TARIFAIRE D'ACHEMINEMENT)	TCFE (TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ)
<ul style="list-style-type: none">▪ Payée par tous les consommateurs d'électricité▪ Reversée au budget général de l'État▪ Finance les charges de service public de l'énergie (chèque énergie, médiateur...)	<ul style="list-style-type: none">▪ Payée par tous les consommateurs d'électricité et de gaz▪ Sert à financer les retraites des employés des industries électriques et gazières▪ Pourcentage de la part fixe du TURPE	<ul style="list-style-type: none">▪ Payée par les consommateurs d'électricité dont la puissance souscrite est ≤ 250 kVA▪ Reversée aux communes et syndicats d'électrification (TE63)

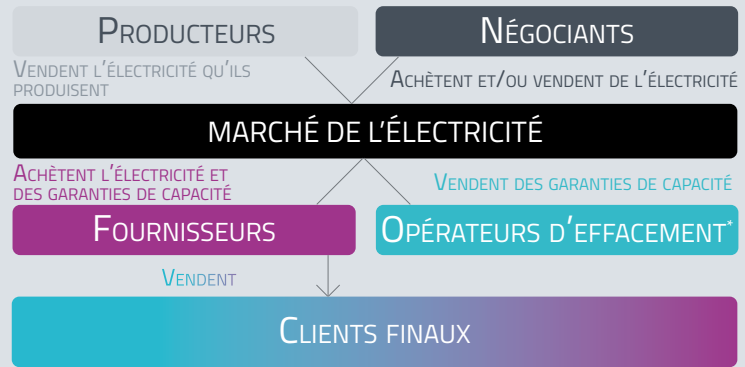
MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

COMPOSITION DU PRIX DE FOURNITURE



Les fournisseurs compensent le volume d'ARENH écrêté en achetant le volume d'électricité manquant au prix du marché. Le prix du contrat de fourniture est donc modifié.

MARCHÉ DE GROS



Avant d'être livrée aux clients finaux, une partie de l'électricité est négociée (achetée et vendue) au sein des marchés de gros. Ces marchés permettent d'assurer l'équilibre entre l'offre (production) et la demande (consommation) d'électricité.

ARENH (ACCÈS RÉGULÉ À L'ÉLECTRICITÉ NUCLÉAIRE HISTORIQUE)

L'ARENH permet aux fournisseurs alternatifs d'accéder, à un prix régulé, à l'électricité produite par les centrales nucléaires historiques d'EDF.



LA FORTE HAUSSE DES MARCHÉS DE L'ÉLECTRICITÉ EN 2022

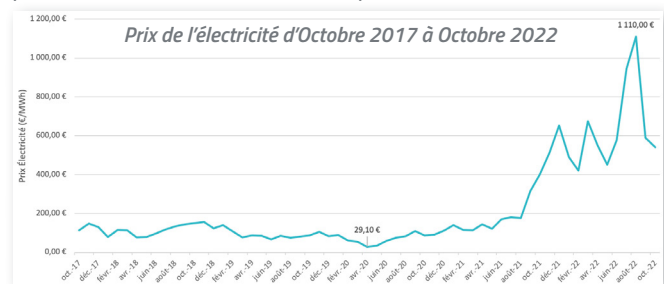
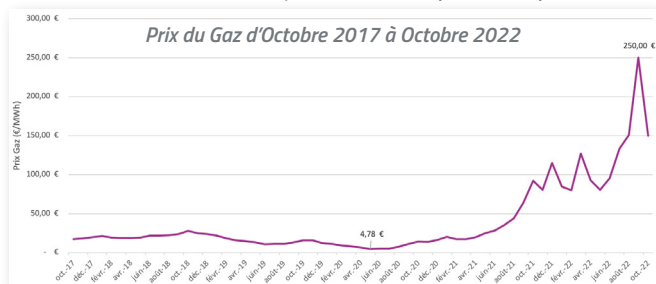
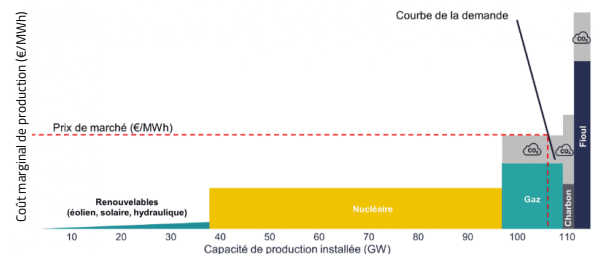
Corrélation avec le Gaz

Méthode des coûts marginaux

Pour assurer l'équilibre entre la production et la consommation, les centrales de production électrique sont appelées à fonctionner pour répondre aux besoins des consommateurs selon un ordre établi, appelé «merit order» en anglais. Ce principe consiste à appeler les centrales de production de la moins chère à la plus chère.

Envolée du prix du gaz

Les prix sur les marchés de l'énergie s'appuient sur les coûts marginaux. Le prix actuel du gaz, conséquence du conflit ukrainien, entraîne alors une augmentation du prix de l'électricité. En effet, dès qu'une centrale à gaz est appelée en production, son coût de production s'appliquera mécaniquement à l'ensemble de l'électricité produite sur le réseau interconnecté européen, même si cette électricité est majoritairement produite par des sources de production dont les coûts sont plus faibles et stables.



Bouclier Tarifaire

Mesure gouvernementale permettant de protéger les consommateurs face à une hausse trop importante des tarifs, il repose sur deux actions :

BAISSE DE LA CSPE

AUGMENTATION DU VOLUME D'ARENH (+ 20TWH POUR 2022)

Mis en place jusqu'au 1er février 2023 pour l'électricité, il limitait la hausse à 4%. Alors que la crise énergétique laisse envisager de plus fortes augmentations pour l'hiver 2022-2023, l'État prolonge le bouclier tarifaire avec une hausse limitée à 15%. Cela concerne tous les ménages, copropriétés, logements sociaux, petites entreprises et les plus petites communes (qui emploient moins de 10 équivalents temps plein - ETP - et qui font moins de 2 millions d'euros de Chiffres d'Affaires).

SOLUTIONS POUR FAIRE FACE À LA HAUSSE DES PRIX

COURT TERME



RÉGULATION DU CHAUFFAGE

- Température maximale fixée à 19°C dans les locaux occupés.
- En cas d'inoccupation, les températures à respecter sont :
 - 17°C en cas d'inoccupation quotidienne nocturne.
 - 16°C en cas d'inoccupation entre 24h et 48h.
 - 8°C en cas d'inoccupation supérieure à 48h.



SENSIBILISER

- Mobiliser les agents et sensibiliser-les aux éco-gestes :
- Éteindre la lumière, climatisation, chauffage en partant
 - Utiliser de l'eau froide pour se laver les mains
 - Éviter les mails trop volumineux ou à trop de destinataires.



ÉTAT DES LIEUX DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Les conseillers en énergie partagé (CEP) de l'ADUHME vous aident à gérer vos consommations énergétiques.



ACTION SUR L'ÉCLAIRAGE (INTERIEUR / EXTÉRIEUR)

- Installer des détecteurs de présence/de mouvement
- Déployer l'éclairage LED (intérieur/extérieur)
- Réduire l'intensité lumineuse
- Éteindre l'éclairage public en cœur de nuit (23h - 6h)
- Élargir les plages d'extinction de l'éclairage des monuments
- Veiller au respect des coupures des enseignes lumineuses

LONG TERME



RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN LED

Jusqu'à 70% d'économies d'énergie ! (Newsletter Juin 2022)



ACHAT D'ÉQUIPEMENTS MOINS ÉNERGIVORES

En s'appuyant sur les étiquettes énergie (A-B-C-D-E-F)



INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Permettent de réduire drastiquement la facture ou d'être en autoconsommation et vendre le surplus produit à votre fournisseur d'électricité.



INSTALLER UN RÉSEAU DE CHALEUR

Permet d'alimenter de nombreux bâtiments en chauffage généré par des énergies renouvelables et plus économiques.



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Un plan d'investissement massif dans la rénovation énergétique des bâtiments publics est mis en œuvre par l'État :

- Plan France Relance
- ADEME
- Programme ACTEE de la FNCCR
- Aides régionales

GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

Depuis 2015, dans le cadre de l'ouverture des marchés de l'énergie, les collectivités doivent mettre en concurrence leurs fournisseurs d'énergie. Pour répondre à cette exigence, TE63 a mis en place un groupement d'achat d'électricité pour ses adhérents. Le dernier groupement, lancé en 2020 et coordonné par TE63, regroupe :

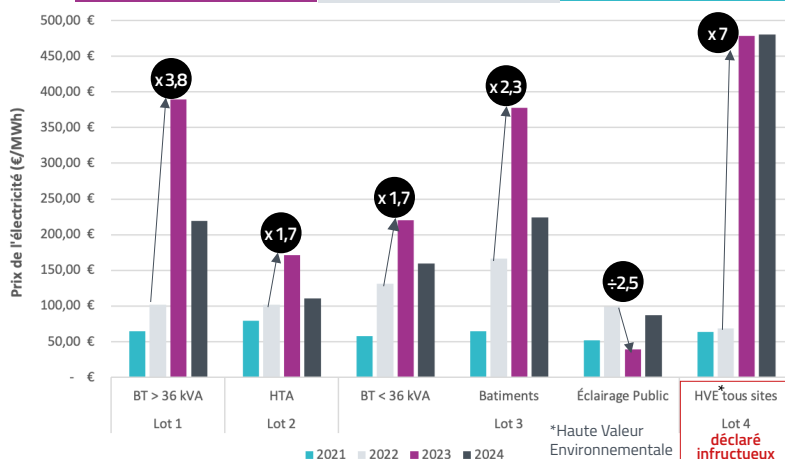
242
Membres

84 GWh
par an

6700
points de livraison

Le 6 Octobre dernier, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour attribuer les lots suite à la remise en concurrence pour la fourniture de 2023 et 2024. Comme attendu, les tarifs sont en forte augmentation pour les années à venir.

Seuls 3 lots ont été attribués. Le lot 4 a été déclaré infructueux en raison du prix qui aurait été multiplié par 7. Il sera remis en concurrence le 8 Novembre.



Résultats obtenus lors de la Commission d'Appel d'Offre du 6 Octobre 2022

DES QUESTIONS SUR LE GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ ?

Contactez achatelectricite@te63-sieg.fr



À SAVOIR

Un **webinaire** sur l'attribution des lots, à destination des membres du groupement d'achat d'électricité, est prévu le

Mardi 15 novembre 2022 à 14h.

Un mail avec le lien du webinaire a été envoyé aux communes concernées, le 21 octobre.



Sébastien PICOT
Directeur Général
Délégué
SEMELEC63
Mandataire de TE63

Quels sont les critères d'attribution des lots ?

Pour les lots 1 à 3, le prix de fourniture pèse pour 80% de la note finale et le service de fourniture de l'énergie électrique représente 20%. Pour le lot 4, les modalités d'approvisionnement en ENR comptent pour 50% de la note globale. Le service de fourniture d'énergie électrique ainsi que le prix représentent 25% chacun.

Comment se passe une Commission d'Appel d'Offres pour l'achat d'électricité ?

Lors des marchés subséquents, les fournisseurs qui répondent à nos consultations, couvrent nos besoins sur le marché de l'électricité et le délai de couverture de ces besoins impacte directement les prix qu'ils nous remettent. Afin d'éviter des provisions pour risque trop importantes lors de la remise de ces offres, nous demandons des offres dont la validité ne dépasse pas 2 heures. Cela nécessite des décisions rapides en Commission d'Appels d'Offres.

Est-ce qu'il y a encore un « bon moment » pour acheter ?

Le bon moment n'a jamais été facile à trouver. Bien que, pendant de nombreuses années, le marché de l'électricité laissait la possibilité d'acheter à tout moment sans trop de risques, la volatilité et la hausse générale des prix « de gros » n'ont fait qu'accroître la pression sur la procédure d'achat. Acheter dans ces conditions est devenu un vrai casse-tête car TE63, en tant que coordonnateur, engage, par son acte d'achat, 242 membres. L'objectif du syndicat étant d'obtenir les meilleurs prix et services au meilleur moment, il faut prendre en compte de nombreux mécanismes (ARENH, Capacité, délais de bascule des sites, etc).

#ParoledeTechnicien

#HistoiredeTerritoire

TE63 accompagne les communes dans leur démarche de sobriété énergétique.



Saint-Amant-Tallende, commune de 1700 habitants, au Sud de Clermont-Ferrand, est un bon exemple de sobriété énergétique.

En 2020, la commune a recensé 3 thèmes sur lesquelles elle pouvait agir :

- Sensibilisation des usages
- Petites actions peu coûteuses
- Gros travaux de rénovation

La commune est accompagnée dans sa démarche par un conseiller en énergie partagé de l'ADUHME, qui l'aide à déterminer son profil énergétique et de cibler ses actions prioritaires.



SENSIBILISATION DES USAGES

Les mauvaises habitudes entraînent souvent des consommations inutiles. Fort de ce constat, la commune a ainsi sensibilisé ses agents, élus et habitants sur la consommation d'énergie en demandant d'appliquer des «éco-gestes» simples. Par exemple : Éteindre la lumière quand la luminosité est importante ou en quittant la pièce.

PETITES ACTIONS PEU COÛTEUSES

La commune a réalisé de nombreuses actions simples permettant de réduire sa facture d'énergie rapidement :

- Suppression ou déplacement de candélabres dans les zones suréclairées
- Abaissement de la puissance des candélabres, notamment dans les lotissements (là où la technologie le permet)
- Augmentation de la plage d'extinction de l'éclairage public : 22h - 6h l'hiver / 23h sans rallumage l'été
- Coupure des éclairages «esthétiques» (type fontaines, arbres,...)
- Installation de détecteurs de présence dans les bâtiments communaux
- Changement des ampoules par des LED pour l'éclairage intérieur
- Réduction des illuminations festives, concentrées sur le centre bourg
- Ajout de décorations de Noël ne nécessitant pas d'électricité (bois par exemple)
- Régulation du chauffage avec des programmeurs permettant d'éteindre le chauffage durant les week-end et les vacances scolaires

GROS TRAVAUX DE RÉNOVATION

- Passage en LED pour l'éclairage public (sur plusieurs années)
- Rénovation énergétique des bâtiments communaux
- Installation de candélabres autonomes alimentés par des panneaux photovoltaïques sur un chemin piéton (voir photo de couverture)

BILAN

* Basé sur les tarifs d'électricité 2020-2021

- 42
MWh

consommation
totale 2021
par rapport à
2020

18%

d'économies
sur la facture
totale
d'électricité
2021

- 39
MWh

économisés
sur l'éclairage
public en 2021

30%

d'économies
sur la facture
d'éclairage
public 2021



Afin de vous proposer les solutions les plus efficaces pour votre commune, un **état des lieux est nécessaire**. TE63 est là pour vous accompagner !



Si vous souhaitez plus de renseignements, nos services sont là pour vous **accompagner**.

 **territoire
d'énergie**
PUY-DE-DÔME

36 rue de Sarliève

Centre d'affaires du Zénith - CS 20004

63808 COURNON D'Auvergne Cedex

Tél : 04 73 34 24 10

Fax : 04 73 34 19 13

Mail : communication@te63-sieg.fr

Site internet : www.te63-sieg.fr

NEWSLETTER TRIMESTRIELLE

- Directeur de la publication : Sébastien GOUTTEBEL
- Rédaction et mise en page : Lucie AUCOUTURIER
- Tirage : 530 exemplaires
- ISSN n° 2967-3062

